

PRÉSENTATION



Maintenance
multi-marques

**Le service
maintenance
Aj3m**





Préambule

Nous concevons et réalisons des aires de jeux et des équipements urbains depuis plus de 25 ans.

Aj3m a été créée en 1997 par des spécialistes du monde des équipements d'aires des jeux, pour répondre aux obligations imposées par les normes et décrets en matière d'aménagement et **d'entretien**.

Installée à Couchey, au coeur du vignoble de Bourgogne, Aj3m conçoit, installe et entretient des aires de jeux extérieures (tous matériaux), des équipements sportifs (jeux de ballon, skateparc, parcours de santé), et des espaces de mobilier urbain (assises, tables, propreté, potelets), pour les écoles, les collectivités, les crèches, l'habitat collectif, les mairies et les entreprises.

Bien plus qu'un simple distributeur, Aj3m accompagne ses clients en matières de conseils et d'études de faisabilité, avant et après travaux, jusqu'à la maintenance.

AJ3M - 1 rue Emile Guyard 21160 Couchey
www.aj3m.fr | 03 80 45 43 91 | contact@aj3m.fr

1

Aj3m, reSponsable et engagée

Aj3m intervient sur toute la BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE ainsi que quelques zones limitrophes.

Avec plus de 25 salariés, Aj3m est une entreprise **engagée socialement et écologiquement.**

- Aj3m recycle tout au long de l'année,
- Aj3m utilise des produits issus du recyclage,
- Aj3m se forme et s'informe,
- Aj3m favorise la fabrication française,
- Aj3m utilise des matériels performants et les moins énergivores possible,
- Aj3m réinvestit sur le territoire français.

Biom, l'indicateur de confiance

Afin d'évaluer notre degré d'engagement sur le territoire, toutes nos actions ont été analysées par l'agence de notation **Biom**. Cet indicateur %BIOM est reconnu solution COP21.



2

Des techniciens qualifiés

La composition du service maintenance

M. Philippe NICOLAS

technicien et **responsable service maintenance** en CDI depuis 2003

M. Mathieu REALE

technicien de maintenance en CDI depuis 2015

M. Théo PALY-LIGNIER

technicien de maintenance en CDI depuis 2024

Vos
interlocuteurs
privilégiés



M. Philippe NICOLAS

06 08 46 63 65

maintenance@aj3m.fr

Responsable service maintenance :
planification, questions techniques,
devis de réparation.

Mme Marie VALEYE

03 80 45 43 91

contact@aj3m.fr

Assistante service maintenance :
gestion administrative (contrat), envoi
des rapports, tableaux récapitulatifs,
facturation.

2 Des techniciens qualifiés

Des techniciens formés régulièrement

Chaque technicien est régulièrement formé et mis à niveau concernant la réglementation en vigueur des aires de jeux et équipements sportifs de plein air (NF EN 1176 et 1177) (dernière formation effectuée en mars 2025).

Chacun est également muni de sa carte d'identification professionnelle du BTP fournie par la CIBTP GRAND EST (caisse de congés payés du bâtiment).



ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Établie conformément à l'article L.6353-1 du Code du Travail

Je soussigné, Sébastien ROYER, Gérant de la société PRÉSANCE EXPERTISES, organisme de contrôle indépendant, adhérent AFNOR et organisme de formation enregistré sous le n°82 07 00743 07, certifie par la présente attestation que :

MATHIEU REALE

A suivi la formation :

AIRE DE JEUX – MODULE CONT

Lieu : AJ3M – 21160 Couchey

Formateur.trice (s) : Olivier Parouty

Date et durée de la formation : le 18 mars 2025

Nature : cette action de formation animée par ORGANISME DE FORMATION entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du Code du Travail : **Action de formation**

Évaluation des acquis de la formation : Au travers questionnaire d'évaluation des connaissances, le formateur a constaté en mesure de reconnaître au.à la stagiaire les acquis suivants :

Objectifs pédagogiques

1. Identifier les différents types de contrôles à réaliser
2. Lister les documents permettant de constituer le dossier administratif d'une aire collective de jeux
3. Evaluer l'état d'un équipement de jeu lors d'un contrôle visuel de routine et/ou fonctionnel



- Ont été acquises
Sont en cours d'acquisition
Sont à acquérir
- Ont été acquises
Sont en cours d'acquisition
Sont à acquérir
- Ont été acquises
Sont en cours d'acquisition
Sont à acquérir

PRE.S.AN.C.E Eurl - au capital de 10 000€

40 chemin de Charlieu – 07430 SAINT CLAIR

Téléphone : (33) 04 75 67 40 06 – Télécopie (33) 04 75 34 69 52 - Courriel : contact@presance-expertises.fr

Siret : 508 063 369 00021 - APE : 7120 B - TVA : FR 19508063369



ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Établie conformément à l'article L.6353-1 du Code du Travail

Je soussigné, Sébastien ROYER, Gérant de la société PRÉSANCE EXPERTISES, organisme de contrôle indépendant, adhérent AFNOR et organisme de formation enregistré sous le n°82 07 00743 07, certifie par la présente attestation que :

PHILIPPE NICOLAS

A suivi la formation :

AIRE DE JEUX – MODULE CONTROLE, ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Lieu : AJ3M – 21160 Couchey

Formateur.trice (s) : Olivier Parouty

Date et durée de la formation : le 18 mars 2025 – 07 heures

Nature : cette action de formation animée par ORGANISME DE FORMATION entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du Code du Travail : **Action de formation**

Évaluation des acquis de la formation : Au travers de reformulations, de mises en pratiques et d'un questionnaire d'évaluation des connaissances, le formateur a constaté en mesure de reconnaître au.à la stagiaire les acquis suivants :



- Ont été acquises
Sont en cours d'acquisition
Sont à acquérir
- Ont été acquises
Sont en cours d'acquisition
Sont à acquérir
- Ont été acquises
Sont en cours d'acquisition
Sont à acquérir

PRE.S.AN.C.E Eurl - au capital de 10 000€

40 chemin de Charlieu – 07430 SAINT CLAIR

Téléphone : (33) 04 75 67 40 06 – Télécopie (33) 04 75 34 69 52 - Courriel : contact@presance-expertises.fr

Siret : 508 063 369 00021 - APE : 7120 B - TVA : FR 19508063369



ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Établie conformément à l'article L.6353-1 du Code du Travail

Je soussigné, Sébastien ROYER, Gérant de la société PRÉSANCE EXPERTISES, organisme de contrôle indépendant, adhérent AFNOR et organisme de formation enregistré sous le n°82 07 00743 07, certifie par la présente attestation que :

THEO PALY-LIGNIER

A suivi la formation :

AIRE DE JEUX – MODULE CONTROLE, ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Lieu : AJ3M – 21160 Couchey

Formateur.trice (s) : Olivier Parouty

Date et durée de la formation : le 18 mars 2025 – 07 heures

Nature : cette action de formation animée par ORGANISME DE FORMATION entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du Code du Travail : **Action de formation**

Évaluation des acquis de la formation : Au travers de reformulations, de mises en pratiques et d'un questionnaire d'évaluation des connaissances, le formateur a constaté en mesure de reconnaître au.à la stagiaire les acquis suivants :



- Ont été acquises
Sont en cours d'acquisition
Sont à acquérir
- Ont été acquises
Sont en cours d'acquisition
Sont à acquérir
- Ont été acquises
Sont en cours d'acquisition
Sont à acquérir

PRE.S.AN.C.E Eurl - au capital de 10 000€

40 chemin de Charlieu – 07430 SAINT CLAIR

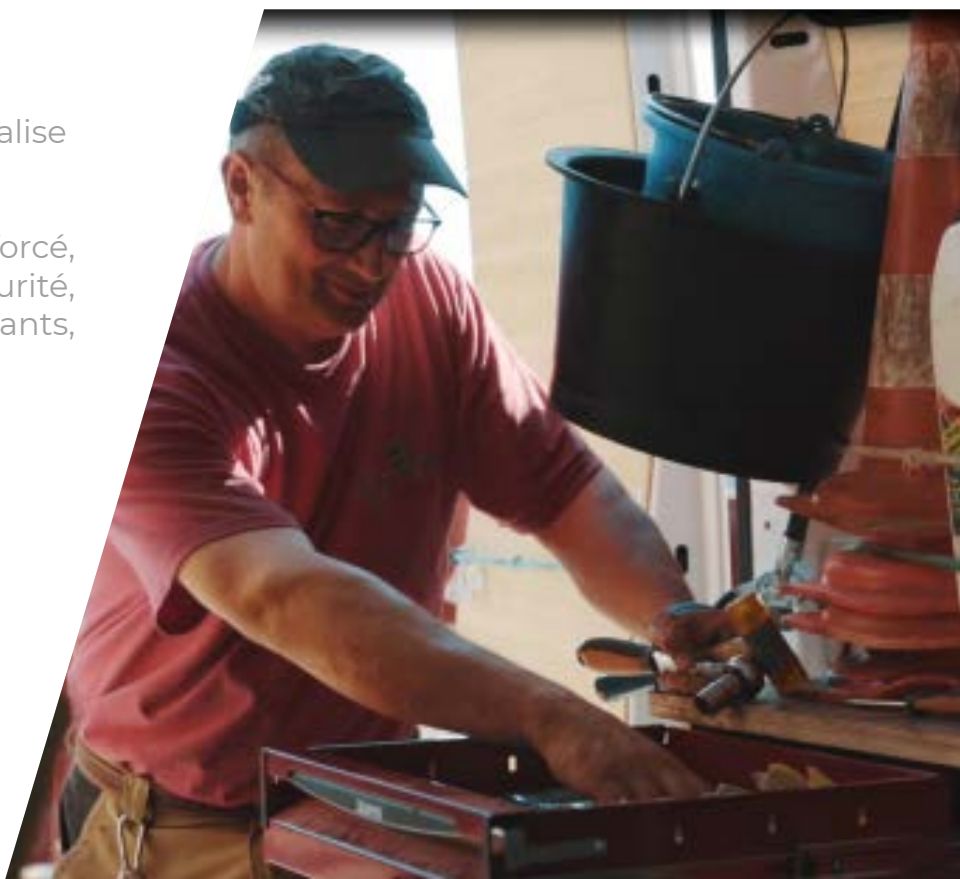
Téléphone : (33) 04 75 67 40 06 – Télécopie (33) 04 75 34 69 52 - Courriel : contact@presance-expertises.fr

Siret : 508 063 369 00021 - APE : 7120 B - TVA : FR 19508063369

3 Des moyens matériels

Les trois techniciens dédiés au service maintenance AJ3M ont chacun à leur disposition les ÉQUIPEMENTS suivants :

- Fourgon Type IVECO
- Cuve à eau et nettoyeur haute pression
- Machine spéciale pour nettoyage des sols synthétiques
- Peinture, lasure, produits de nettoyage, désinfectant sable ...
- Ponceuse, perceuse, disqueuse, souffleur électrique et autres petits outillages
- Aspirateur industriel
- Pièces détachées communes (bouchons, cache-écrous et autres pièces...)
- Lots de visserie
- Filets de protection, rubalise
- Tenue EPI spécifique (pantalon renforcé, chaussures de sécurité, lunettes de sécurité, gants, casques anti-bruit, etc...)



4

Des laboratoires de contrôle indépendants

Depuis 2020, la norme EN 1176-7 indique au point 6.2.2 :

« Le contrôle annuel principal ou le contrôle post-installation doit être réalisé par une personne indépendante, c'est-à-dire une personne compétente qui n'a pas été directement impliquée dans l'installation et qui n'est pas responsable des éventuels travaux ou dépenses de correction (voir le code de conduite CEN/TR 17207:2018) »

C'est pourquoi la prestation de contrôle annuel est désormais séparée en deux interventions :

- Le passage du laboratoire qui vérifie et contrôle l'état des installations.
- Le passage de notre technicien qui entretient l'ensemble des équipements, sols et abords.

Nous travaillons donc régulièrement avec des **laboratoires indépendants agréés** pour ces interventions.

Nous pouvons vous indiquer leurs coordonnées si vous le souhaitez.

Après son passage, le laboratoire vous transmet son rapport que vous aurez à nous faire suivre. S'il s'agit d'un laboratoire avec lequel nous avons l'habitude de travailler, il pourra nous le transférer directement.

Nos techniciens prendront connaissance de ce rapport pour adapter leur intervention de maintenance de routine et, si nécessaire, prévoir en amont des réparations ou entretien avec votre accord.

Indispensable mais vrai

La communication entre vous, le laboratoire et nos techniciens sera un lien indispensable pour garantir des prestations de qualité.

5 Nos prestations

1 Le contrôle principal annuel et la maintenance de routine

Le **contrôle annuel** est réalisé par un laboratoire agréé indépendant choisi par vos soins. Il contrôle l'état des équipements et vous remet un rapport (prestation commandée directement par vos soins au laboratoire).

Puis notre technicien intervient pour la **maintenance de routine**, c'est à dire pour l'entretien des jeux, équipements sportifs, sols, mobilier et abords. Il établit également un rapport pour chaque site visité.

Ces deux rapports sont donc complémentaires.

Ce que comprend la maintenance de routine

- Balayage et dépoussiérage.
- Enlever l'essentiel des débris sur ou dans les jeux afin de préparer au mieux le lavage.
- Lavage manuel / lavage haute pression : selon l'accessibilité du site, lavage haute pression des jeux avec si nécessaire utilisation d'eau chaude pour les taches difficiles.
- Nettoyage des graffitis : enlèvement des graffitis sur les plaques de couleur, dans la limite de l'efficacité des produits actuellement sur le marché et non toxiques pour les enfants et l'environnement.
- Visserie : contrôle de la visserie avec remplacement si nécessaire.
- Nettoyage des abords : enlèvement et évacuation des débris, ratissage des surfaces correspondant aux zones d'évolution de chaque équipement.
- Peinture : retouche de peinture aux endroits abîmés à l'exclusion des zones d'usure inévitables (frottement des pieds ou des mains). Un rebouchage à la pâte synthétique sera réalisé antérieurement si nécessaire.

2 Le contrôle fonctionnel et la maintenance de routine

Trois fois par an, un contrôle fonctionnel doit être effectué par vos soins ou par les nôtres. Ce contrôle vise à vérifier le bon fonctionnement et la stabilité des équipements. Il est accompagné d'une maintenance de routine pour assurer l'entretien des équipements (voir détails ci-dessus*).

Le technicien établit ensuite un rapport pour chaque site visité, auxquels nous ajoutons un tableau récapitulatif qui vous permettra ensuite de visionner rapidement l'état de votre patrimoine ainsi que les actions à mener par l'ajout d'un « voyant » :

BON : l'équipement est en bon état et ne nécessite aucune intervention.

À SURVEILLER : un ou plusieurs points sont à surveiller mais ne nécessitent pas d'intervention immédiate.

INTERVENTION : il est nécessaire de prévoir une intervention. Un devis complémentaire vous sera transmis.

CLIENT : une intervention de votre part est nécessaire.

À DÉPOSER : le jeu est en fin de vie. Des réparations seraient trop onéreuses ou ne sont pas envisageables. Il est donc nécessaire de réfléchir sur la possibilité d'une dépose et peut-être d'un remplacement. Votre commercial intervient alors pour vous établir des propositions suivant vos souhaits.

Il vous est demandé de permettre à notre technicien d'accéder à une arrivée d'eau qui est indispensable au fonctionnement du nettoyeur haute pression.

A noter

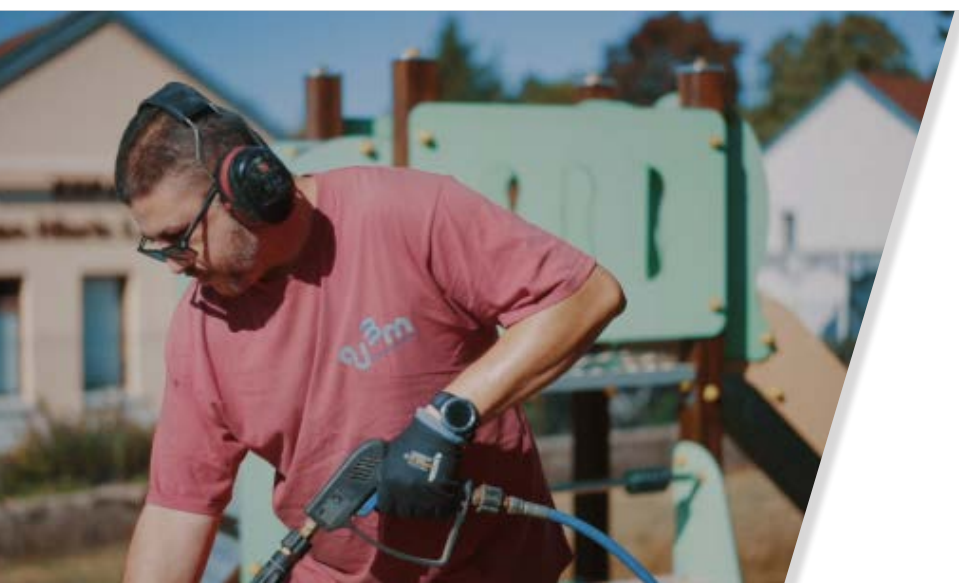
Si un équipement nous semble présenter des risques pour les usagers, notre technicien peut être amené à mettre en sécurité le jeu à l'aide de barrière ou de rubalise. Il vous informe alors immédiatement de cette intervention pour qu'une décision de réparation ou de dépose soit prise au plus vite.

Toutes ces interventions permettent de garantir la sécurité des usagers, le bon état de votre patrimoine et sa conformité aux normes en vigueur.

3 Les interventions courantes et interventions sur demande

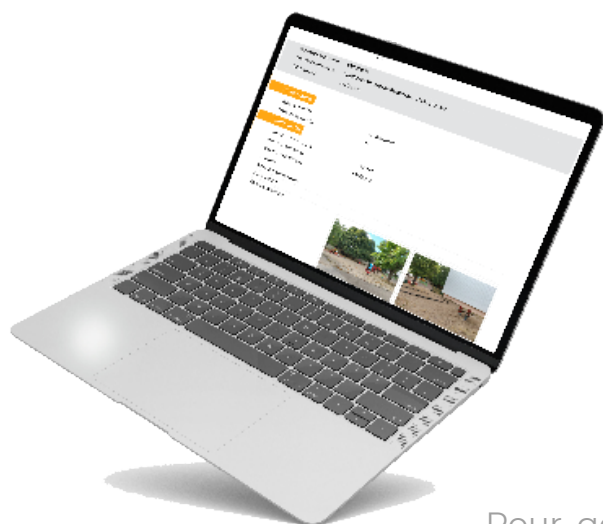
Chaque rapport d'intervention est vérifié par notre responsable maintenance qui établit ensuite, si nécessaire, des devis de réparation ou d'entretien complémentaires, comme par exemple :

- Le remplacement de pièces détachées toutes marques.
- Le renforcement ou le remplacement de la visserie défaillante.
- Le comblement important des points de coincement, des fissures, etc.
- Le remplacement des indications obligatoires (panneaux d'information, plaques d'identification et autres)
- Le décompactage et la régénération des sols fluents.
- La régénération des gazons synthétiques.
- La réfection des sols souples.
- La désinfection des bacs à sable.
- Le traitement antimousse des jeux, équipements et sols.
- Et toute autre opération sur demande...



6

Notre logiciel de gestion ALTAGEM



Pour gérer la maintenance de vos installations, nous utilisons le logiciel ALTAGEM.

Grâce cette application, l'ensemble des données (fiches des jeux, historique des interventions, rapports d'interventions, etc.) sont accessibles à tout moment pour nos équipes de maintenance et sont stockées de manière **dématérialisée**.

Pour chaque site, les données des jeux, du panneau, des accès et de l'environnement (clôture, végétation, route, etc.) sont répertoriées et mises à jour lors de chaque intervention.

Ces données vous sont ensuite fournies sous forme de rapports qui sont, soit téléchargeables en ligne sur un espace client dédié, soit envoyés par voie dématérialisée.

Avant chaque intervention, vous êtes prévenus par mail ou par téléphone.

7

Notre contrat de maintenance



Notre partenariat peut **se renouveler chaque année** par l'établissement d'un devis puis d'un bon de commande.

Inconvénients

- Perte de temps chaque année.
- Risque de réaliser la première intervention en retard si la commande tarde.

Nous vous proposons donc un contrat sur quatre ans, reconductible par tacite reconduction.

Avantages

- Chaque année, le contrat est reconduit sans **aucune démarche administrative** de notre part ou de la vôtre.
- Le calendrier d'interventions est maîtrisé.
- Les **prix sont fermes** pour les 4 ans: vous maîtrisez votre budget maintenance.
- Vous pouvez mettre un terme au contrat quand vous le souhaitez, vous n'êtes donc pas lié pour les quatre ans mais le temps qu'il vous plaira.



Un guide à votre disposition

Pour faciliter votre connaissance de vos obligations et responsabilités en matière de maintenance d'aires de jeux, Aj3m a conçu un guide explicatif gratuit.

Pour le télécharger, rendez-vous sur notre site internet :

<https://www.aj3m.net/guide-maintenance-des-aires-de-jeux/>

8

Exemple de planning d'un plan de maintenance complet

Contrôle annuel principal	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre
Contact du laboratoire pour fixer une date d'intervention		15 mai		
Intervention du laboratoire		01 juin		
Réception des rapports du laboratoire		15 juin		
Contact de notre technicien pour fixer une date d'intervention		15 juin		
Intervention de notre technicien		30 juin		
Envoi des rapports et devis complémentaires		15 juillet		

Contrôles fonctionnels	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre
Contact de notre technicien pour fixer une date d'intervention	01 mars		01 sept	01 déc
Intervention de notre technicien	15 mars		15 sept	15 déc
Envoi des rapports et devis complémentaires	31 mars		30 sept	30 déc

En proposant des contrats d'entretien et de maintenance des aires de jeux, Aj3m vous accompagne non seulement dans le respect de vos obligations réglementaires, mais également dans la pérennisation de vos investissements.

Une aire de jeux entretenue est plus attractive, plus sûre, et sa durée de vie est prolongée !

AJ3M.FR

AJ3M - 1 rue Emile Guyard 21160 Couchey
Tél. 03 80 45 43 91 | contact@aj3m.fr

